



VILLE
DE POIX-DU-NORD

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine Bataille, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 9 décembre 2015.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX *, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à M. Guy FACQ, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

* Ludivine JOVENIAUX a rejoint la séance à 21 heures.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



A l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour suite à la réception de demandes postérieures à l'envoi des convocations :

- Validation de la convention de mise à disposition du technicien territorial de la ville de Le Quesnoy pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de gaz naturel pour 10 bâtiments de la commune,
- Approbation du renouvellement de l'accord local de la composition du Conseil Communautaire suite à la démission du Maire d'Hecq et au renouvellement partiel du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ces 2 points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1° Tarifs 2016 : Service des Eaux - Commune
- 2° Conditions de location des bâtiments et équipements communaux
- 3° Compte-rendu des travaux de la Commission « Sécurité - Circulation - Stationnement »
- 4° Demandes de subventions
- 5° Décisions budgétaires modificatives
- 6° Convention de mise à disposition d'un technicien territorial de la ville de Le Quesnoy *
- 7° Renouvellement de l'accord local concernant la Communauté de Communes *
- 8° Informations diverses
 - Désignation d'une conseillère déléguée
 - Evolution des projets d'implantation sur la zone artisanale
 - Compte-rendu de la Conférence des Maires du 08/12/2015 relative à la compétence « éclairage public »
 - Compte-rendu de la réunion de la Commission « éducation/animation »

* Points ajoutés à l'ordre du jour initial

1° - Tarifs 2016

Service des Eaux :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2015, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

	Proposition 2016
Prix du M ³	0.95
Abonnement 4 mois 15 M/M	10.00
Abonnement 4 mois 20 M/M	11.00
Abonnement 4 mois 30/40 M/M	14.50
Abonnement 4 mois 60/100 M/M	38.00
Taxe réouverture de compteur	20.00

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il fait procéder à une estimation la plus précise possible des prestations fournies par la commune au profit du Service des Eaux.

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs du service des eaux :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Commune :

Suite à la réunion de la commission des finances, en date du 10/12/2015, les propositions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

♦ Columbarium

	Proposition 2016
Columbarium (2 urnes)	700
Plaque de marbre	25

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs du columbarium :

Votants	18
POUR	: 18
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

♦ Tarifs divers

	Proposition 2016
Déballages (droit de place)	66
Autres déballages	25
Véhicules alimentaires (droit de place)	17/mois
Forains le M ²	0,25
Forains (minimum)	16
Forains par WE	Oui
Inhumation par corps	24
Exhumation par corps	24
Caveau provisoire (10 ^{ers} jours)	0,40
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit
Concession le M ²	34
Vacation de police (service funéraire)	26

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs divers :

Votants	:	18
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

♦ **Tarifs cantine & garderie**

	Proposition 2016
Cantine Enfant	3.10
Cantine Adulte	4.65
Garderie matin	1.00
Garderie soir	1.50
Garderie pénalité	2.00
Garderie 1 heure	1.00

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs « cantine & garderie » :

Votants	:	18
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Maire précise que - dans le cas où la Société API augmenterait ses tarifs en cours d'année - le Conseil Municipal pourrait délibérer sur un ajustement éventuel des tarifs de la cantine.

♦ **Tarifs salles de la commune****Personnes résidant à Poix du Nord**

	Proposition 2016
Salle des Fêtes (banquet & chauffage)	350
Acompte	150
Caution	200
Salle des Fêtes (banquet)	295
Acompte	150
Caution	200
Salle des Fêtes (vin d'honneur & chauffage)	160
Acompte	80
Caution	200
Salle des Fêtes (vin d'honneur)	120
Acompte	80
Caution	200
Salle J. Bataille (banquet & chauffage)	220
Acompte	110
Caution	200
Salle J. Bataille (banquet)	180
Acompte	110
Caution	200
Salle J. Bataille (vin d'honneur & chauffage)	115
Acompte	55
Caution	200
Salle J. Bataille (vin d'honneur)	85
Acompte	55
Caution	200
Forfait livraison (tables ou chaises)	25

Personnes extérieures à Poix du Nord

	Proposition 2016
Salle des Fêtes (banquet & chauffage)	485
Acompte	250
Caution	200
Salle des Fêtes (banquet)	430
Acompte	250
Caution	200
Salle J. Bataille (banquet & chauffage)	285
Acompte	140
Caution	200
Salle J. Bataille (banquet)	250
Acompte	140
Caution	200

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs des salles de la commune :

Votants	:	18
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

♦ **Tarifs vaisselle**

	Proposition 2016
Table	2,20
Chaise	0,45
Couteau, verre, assiette...	0,20
Grande marmite etc...	2,00
Caution	200,00

Délibération du Conseil Municipal pour les tarifs "vaisselle" :

Votants	:	18
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

♦ **Montant des loyers des bâtiments communaux**

Le montant des loyers est déterminé par les indices de référence figurant dans les contrats de location.

	2016
Poste/trimestre	En attente
Presbytère/mois	824,85
Décors Fins/mois	811,26
Stock B	En attente

Poste : la révision se fait mi-année.

Presbytère & Décors Fins : l'indice trimestriel de référence est légèrement inférieur au précédent ; en conséquence, les loyers sont en très légère baisse.

Stock B : le bail a été transféré à la "SAS Armand THIERRY" au 4ème trimestre 2012. Le notaire en charge du dossier procède à la réévaluation sur la base de l'indice du 2ème trimestre de chaque année. Le loyer actuel est de 1.548,96 euros/trimestre et sera réévalué en juin 2016.

N.B. : En réponse à une question, le Maire précise que tout propriétaire a un droit de visite une fois par an des locaux loués.

Délibération du Conseil Municipal pour les "loyers" de la commune :

Votants	:	18
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

2° **Conditions de location des bâtiments et équipements communaux :**

♦ **Sonorisation de la Salle des Fêtes**

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes a été équipée d'une nouvelle sonorisation pour un coût de 10.800 €.

Le boîtier de commande de cette sonorisation est composé de 2 parties : 1 accès pour les utilisateurs de la commune et 1 accès pour les associations et éventuels loueurs laissant à disposition 2 platines, 1 accès « clef USB », 2 micros filaires et les réglages pour le volume.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité ou non de louer cette sonorisation aux particuliers utilisateurs de la salle et sur le prêt gratuit aux associations podéennes.

Délibération du Conseil Municipal pour la location de la sonorisation de la salle des fêtes et le prêt aux associations :

Votants	:	18
Pour	:	9
Contre	:	8
Abstention	:	1

Suite à cette délibération, le Maire propose au Conseil Municipal un tarif de 100 € pour la location de la sonorisation aux particuliers et la gratuité pour les associations podéennes.

Délibération du Conseil Municipal pour un tarif de 100 € de location de la sonorisation aux particuliers et la gratuité pour les associations podéennes :

Votants	:	18
Pour	:	9
Contre	:	8
Abstention	:	1

Compte-tenu des 2 délibérations précédentes, le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une caution.

Après discussion, un montant de 400 € de caution est proposé au Conseil Municipal.

Délibération du Conseil Municipal pour la fixation d'une caution de 400 € pour la mise à disposition de la sonorisation de la salle des fêtes, tant pour les particuliers que pour les associations :

Votants	:	18
Pour	:	15
Contre	:	1
Abstentions	:	2



Entrée en séance de Madame Ludivine JOVENIAUX (excusée préalablement)

♦ **Mise en place d'une caution lors de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle Joséphine BATAILLE aux associations :**

Les membres du Conseil Municipal évoquent la nécessité de mettre en place une caution lors du prêt de ces salles pour se prémunir de toute dégradation éventuelle, tant au niveau des salles que de la sonorisation.

Le Maire, après discussion, propose de mettre en place une caution d'un montant de 200 € pour le prêt de ces 2 salles :

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	17
Contre	:	0
Abstentions	:	2

♦ **Utilisation des extérieurs de la salle des fêtes et de la salle Joséphine BATAILLE**

Suite à des demandes - lors de la location des salles - de pouvoir utiliser les extérieurs, Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Les membres du Conseil Municipal considérant qu'il faut différencier la situation des particuliers de celle des associations souhaitent une double délibération.

- Pour l'autorisation d'utilisation des extérieurs aux particuliers :

Délibération du Conseil Municipal pour le principe d'utilisation des extérieurs par les particuliers :

Votants	:	19
Pour	:	3
Contre	:	15
Abstention	:	1

- Pour l'autorisation d'utilisation des extérieurs aux associations :

Délibération du Conseil Municipal pour le principe d'utilisation des extérieurs par les associations :

Votants	:	19
Pour	:	8
Contre	:	5
Abstentions	:	6

Il est convenu que cette décision de principe sera soumise à une **décision prise au cas par cas par le Maire** fixant des modalités précises d'utilisation en respectant évidemment toutes dispositions d'ordre public comme - par exemple - l'interdiction de la vente d'alcool sur la voie publique et prescrivant les mesures de sécurité à prendre.

3° **Compte-rendu des travaux de la Commission « Sécurité - Circulation - Stationnement » :**

Alain CLOEZ, responsable du groupe de travail relatif à la sécurité, la circulation et le stationnement rappelle :

- qu'un groupe de travail constitué début 2015 s'est réuni régulièrement pour établir un pré-projet présenté à la population lors de 2 réunions publiques en juin 2015.
- que le groupe de travail a ensuite intégré les différentes remarques aux propositions faites lors de ces réunions.
- qu'une nouvelle réunion a eu lieu le 08/12/2015 afin de présenter au Conseil Municipal ce jour un premier volet de propositions concernant principalement 3 lieux : les abords des écoles, les abords du collège et la rue de la République.

Il est précisé que les travaux se poursuivent sur l'ensemble de la commune et feront l'objet d'une présentation ultérieure au Conseil Municipal.

A l'issue de la présentation faite ce jour et du recueil des remarques et propositions du Conseil Municipal, le groupe de travail se réunira pour mettre en place un projet concernant ces premières zones.

Ce projet fera l'objet :

- d'une concertation avec la population concernée,
- d'une consultation des différents services administratifs susceptibles de délivrer les autorisations requises.

Zone 1 : aux abords des écoles primaires

- Création de 6 zones « rouge » avec un arrêt de 10 ou 20 minutes entre 8 h 30 et 16 h 45,
- Création de 2 places de stationnement délimitées,
- Autorisation de stationnement sur le parking privé de la rue des Marronniers de 8 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 15 à 16 h 45,
- Demande de délocalisation de l'arrêt des autobus à proximité du carrefour de la rue Pasteur,
- Mise en place d'un miroir pour sécuriser une sortie de garage dans le virage 47 rue Pasteur,
- Création éventuelle d'un stationnement pour personne handicapée près de la poste,
- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur cette zone,
- Prévoir un stationnement réservé sur le parvis de l'église pour les services funéraires.

Zone 2 : aux abords du collège

- Délocaliser l'arrêt des autobus en haut de la rue Keighley,
- Sécuriser les trottoirs (plots ou barrières fixes) de la sortie du collège jusque l'arrêt des autobus,
- Elargissement du trottoir à l'angle de la rue Henri Roland et de la rue Keighley afin de ralentir les véhicules et de sécuriser l'accès aux autobus,
- Zone limitée à 30 km/h.

Zone 3 : rue de la République

- Mise en sens unique de la rue de la République dans le sens centre du village vers la rue de Neuville,
- Signalisation séparative au bout de la rue de la République (d'un côté vers la rue de Neuville et de l'autre côté vers la rue Keighley),
- Stationnement unilatéral côté droit du sens de circulation avec interdiction en face des sorties de garage situées de l'autre côté,
- Etude de l'intérêt de mise en place d'un « stop » rue de l'Eglise à l'angle de la rue République ?
- Rehaussement du passage piéton.

Divers

- Proposition d'élargissement du trottoir et interdiction de stationner à la sortie du local « pompiers » vers la droite,
- Problématique du stationnement rue du Calvaire face à la sortie de la rue des Arts : mise en place d'un miroir face à la rue des Arts.

4° Demandes de subventions :

Daniel RONCHIN informe le Conseil Municipal que l'association « Hand-ball » a fait la demande d'une subvention exceptionnelle pour faire face aux premiers achats de matériel, d'équipement et de vêtements sportifs.

Cette association, créée cette année, accueille 18 membres actifs avec une cotisation annuelle de 25 €.

Ses recettes actuelles étant composées uniquement des cotisations et du produit d'une grille, elle a un besoin global de l'ordre de 550 euros.

Une discussion a lieu sur l'octroi d'une subvention à une association n'ayant pas une année d'activité... la position antérieure étant d'attendre ce délai avant d'accorder une aide.

La discussion met en évidence l'intérêt de soutenir une association à son démarrage à partir du moment où elle est en situation administrative régulière et lorsque son démarrage est effectif avec un nombre significatif d'adhérents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 250 €, sachant que la ligne votée par le Conseil Municipal pour les subventions aux associations le permet.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	19
Contre	:	0
Abstention	:	0

Le Maire rappelle, qu'en Conseil Municipal du 22/05/2015, suite à une demande de 500 € de subvention des « Restos du Cœur », il avait été voté une subvention de 300 € à la structure nationale et de réserver 200 € pour la section locale des « Restos du Cœur » basée à Hecq mais desservant très majoritairement des habitants de la commune de Poix du Nord.

M. Paul CANION présente au Conseil Municipal des informations sur le nombre de familles inscrites aux « Restos du Cœur » et de personnes aidées qui mettent en évidence que plus de 70 % sont des Podéennes et Podéens.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une aide de 200 € sous forme de bons d'achat.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association sise à HECQ souhaite se domicilier sur la commune de Poix du Nord afin d'avoir accès à la Salle de Sports pour pratiquer son activité « DOJO TAKEDO RYU » en salle de Judo, il s'agit d'un art martial traditionnel d'origine japonaise

Le Conseil Municipal en prend acte

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, en profite pour rappeler que les règles de sécurité, d'hygiène et de bonne utilisation des lieux (pas de consommation d'aliments ou de boissons dans la salle) doivent être impérativement respectées à la salle des sports.

5° Décisions budgétaires modificatives :

♦ Commune :

Les frais d'étude et d'insertion en vue de la réalisation d'investissement sont initialement comptabilisés aux comptes « 2031 » & « 2033 » ; si les investissements sont effectivement réalisés, ces frais d'étude et d'insertion passent en investissement dans les comptes « 21 ».

Ce transfert permet la récupération de la TVA.

Il est de ce fait proposé au Conseil Municipal le transfert de la somme de 155.998,02 € correspondant aux frais d'étude et de 107,64 € correspondant aux frais d'insertion des comptes « 2031 » & « 2033 » au compte « 21 » de la section d'investissement.

Ces frais d'étude concernent la salle des sports.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	19
Contre	:	0
Abstention	:	0

♦ Service des eaux :

Les investissements réalisés doivent faire l'objet d'amortissements, ces opérations d'écriture n'ont aucun impact sur les dépenses de fonctionnement mais concernent uniquement la valeur du bien figurant à l'inventaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'appliquer à l'ensemble des biens concernés ces règles d'amortissement.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	19
Contre	:	0
Abstention	:	0

6° Convention de mise à disposition d'un technicien territorial de la ville de Le Quesnoy :

Compte-tenu de la complexité et de l'importance du respect des règles de procédure dans l'appel d'offres pour la fourniture de gaz à 10 établissements de la commune, il a été nécessaire, pour la réalisation des différents documents, d'avoir recours à un technicien pratiquant ce type d'opération.

A cet effet, une convention de mise à disposition partielle du technicien principal de la ville de Le Quesnoy au profit de la commune de Poix du Nord est proposée avec prise en charge de la rémunération de ce fonctionnaire pendant cette période de mise à disposition.

Le cout total est de 607,51 euros.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour signer cette convention.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	19
Contre	:	0
Abstention	:	0

7° Renouvellement de l'accord local concernant la Communauté de Communes :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier reçu le 10 décembre 2015 du Président de la Communauté de Communes sollicitant le renouvellement de l'accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'E.P.C.I.

Il est communiqué au Conseil l'intégralité du courrier.

Le Maire explique que le bureau communautaire réuni le 02/12/2015 demande de délibérer afin de maintenir une assemblée réduite à 69 membres avec la répartition initiale (2 membres pour Poix du Nord).

Il est précisé que c'est suite à la démission du Maire d'HECQ et d'une élection partielle prévue dans cette commune que l'accord peut être remis en cause.

Il est rappelé que les représentants de la commune de Poix du Nord avaient voté négativement lors de la fusion des communautés de communes et qu'ils considéraient que la commune de Poix du Nord était sous-représentée.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la reconduction de l'accord local préexistant au sein de la communauté de communes.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	:	19
Pour	:	1
Contre	:	14
Abstentions	:	4

8° Informations diverses :

a) **Intégration de M. Julien LEPOLARD dans les commissions communales**

Suite au décès de Monsieur Christian JEUNE, conseiller municipal, M. Julien LEPOLARD est devenu membre de celui-ci.

M. LEPOLARD souhaite siéger dans les commissions et intégrer le groupe de travail suivants :

La Commission des finances,
La Commission du cadre de vie et de l'urbanisme,
Le groupe de travail « Circulation, Stationnement, Sécurité ».

Le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer Julien LEPOLARD dans les 2 commissions et dans le groupe de travail.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

b) Désignation d'une conseillère déléguée

L'un des 2 postes de conseiller délégué étant vacant, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il désigne Madame Maryse CARLIER conseillère déléguée pour une mission initiale de 2 mois à compter du 15/12/2015.

Cette mission sera essentiellement consacrée à des opérations de mise à jour administrative, de finalisation des textes et documents pour le futur site informatique, d'une refonte et de la mise en place d'un plan de classement et d'archivage au sein de la commune en collaboration directe avec le Maire.

c) Evolution des projets d'implantation sur la zone artisanale

Une réunion de travail avec les 2 entreprises désireuses de s'implanter sur la zone artisanale, face au cimetière, s'est tenue le 12/12/2015.

Les 2 entrepreneurs ont confirmé leur projet à savoir pour l'un l'implantation d'un garage et pour l'autre l'implantation d'un entrepôt, de locaux de stockage et de bureaux & salle annexe dans le cadre de son activité de transporteur.

Ces 2 entreprises sont convenues d'un accord de principe sur la localisation de leur implantation sur la zone.

Leur avant projet détaillé sera présenté fin février 2016.

Le Maire suggère qu'ils puissent le faire directement au Conseil Municipal.

Entre temps, il est convenu que M. Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, prenne contact avec le service instructeur afin d'approfondir toutes les conditions réglementaires relatives à ce type d'implantation sur la zone artisanale.

Le Maire informe le Conseil qu'il a également reçu une demande d'acquisition par des particuliers d'une partie de ce terrain. Cette demande ne correspond à l'affectation de la zone.

d) Compte-rendu de la Conférence des Maires du 08/12/2015 relative à la compétence « éclairage public »

La compétence électricité existant dans l'ancienne Communauté de Communes du Pays Quercitain avait été reprise par la nouvelle C.C.P.M.

Cette compétence par contre restait aux communes dans les 2 autres Communautés de Communes (celle du Bavaisis et celle du pays de Maroilles) fusionnées dans la C.C.P.M.

L'objectif de cette conférence des Maires était d'étudier les modalités de transfert des compétences encore détenues par les communes de ces 2 ex-communautés de communes, en particulier les modalités financières.

La décision sera prise lors de la séance plénière de la CCPM le 15/12/2015.

e) Réunion C.C.P.M. du 15/12/2015

Le Maire présente l'ordre du jour et les points essentiels de la communauté de communes du lendemain.

Les points essentiels concernent donc le transfert de compétence électricité à la CCPM pour les communes membres des 2 anciennes communautés non adhérentes ainsi que la signature d'une transaction relative à l'emprunt « toxique » existant.

f) **Compte-rendu de la réunion de la Commission « éducation/animation »**

Jean-Léon NOISETTE, conseiller délégué, informe le Conseil Municipal que le centre aéré de Poix du Nord se déroulera du jeudi 07/07/2016 au vendredi 29/07/2016 (soit 3 semaines et 2 jours).

Les inscriptions seront effectuées autant que possible en ligne.

La CCPM reprend en direct la gestion du centre aéré (non renouvellement de la convention avec l'UFCV).

D'autre part, les séjours d'hiver en Italie et d'été au Cap Breton concerneront cette année respectivement 110 & 100 enfants.

g) **Informations diverses**

Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales, à la vie scolaire et à la solidarité, rappelle les différentes manifestations du mois de décembre :

Mercredi 16/12/2015	Arbre de Noël du Personnel Communal
Jeudi 17/12/2015	Marché de Noël des écoles
Vendredi 18/12/2015	Préparation des colis des aînés
Samedi 19/12/2015	Distribution des colis des aînés

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, rappelle que le spectacle des enfants des écoles aura lieu le lundi 21 décembre 2015.

h) **Tableau d'information**

Joël DEHOVE, adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal, un tableau comparatif de panneaux d'information (document remis aux membres du Conseil Municipal) mis en place dans différentes communes avoisinantes (une visite a été faite conjointement le 09/12/2015 avec le Maire et Geoffrey PAUL dans les 4 communes visitées).

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 30